



BNP PARIBAS

## Dossier « Être là pour nos clients » : CSEC du 08 JUILLET 2020

### La CFDT ne rend pas d'avis.

« Vous nous avez présenté en CSEC de février 2020 le projet des horaires dénommé « Être là pour nos clients ». Ce projet dès le départ soulève incohérences, questionnements et inquiétudes légitimes des salariés.

Un rapport d'expertise, commandé par les élus du CSEC et présenté en instance le 24 juin 2020, est venu corroborer les incohérences, questionnements et inquiétudes des salariés sur lesquels les élus CFDT vous avaient maintes fois alerté en amont.

Les échanges que nous avons eu sur ce dossier n'ont pas permis de noter une quelconque avancée sur ce dossier.

**Ce projet démontre que l'humain, que la qualité de vie de vos salariés au travail et en dehors sont loin d'être des préoccupations de la direction de BDDF.** Seul compte à ses yeux la mise en œuvre de ce projet technocratique et dogmatique.

La banque de détail en France va-t-elle devenir « *the bad place to work* » ?

Les impacts humains ont été occultés. A aucun moment il n'y a eu de la part de la direction la volonté d'engager un véritable dialogue social sur ce projet.

**Pour exemple, le rythme de travail de 35h30** cristallise en grande partie les inquiétudes et oppositions de nos collègues et vous ne faites pas la démonstration dans votre projet de l'absolue nécessité à le mettre en place.

#### Pourquoi ne pas l'abandonner ?

**Un autre exemple**, dans votre projet vous permettez à un CAP d'une agence type 1 d'être cadre au forfait quand vous le refusez à un CAP cadre des agences type 2 et 3, qui devra se maintenir ou revenir aux horaires collectifs. Nulle part dans votre dossier vous ne faites la démonstration que l'un et l'autre ne font pas le même métier.

**Mme la Directrice de BDDF encouragerait elle donc la rupture d'égalité de traitement entre salariés BNP Paribas ?**

**Et un dernier exemple**, dans votre projet vous imposez ½ journée de repos en pleine semaine aux salariés des plateformes. Décision totalement arbitraire, sans que vous n'ayez ni étudié ni mesuré l'impact de cette obligation sur les éventuelles ou hypothétiques retombées économiques et très concrètes incidences sur l'organisation personnelle de nos collègues.

**N'êtes-vous pas interpellés par toutes ces incohérences ?**

**Enfin, tant d'éléments sont encore flous ou sans réponse alors même que vous sollicitez notre avis :**

La typologie des agences par région ;  
Les conditions du passage de la convention optionnelle de forfait aux horaires collectifs ;  
Les conditions du passage de l'horaire variable ; régis par protocoles, aux horaires collectifs ;  
L'impact sur l'équilibre des temps de vie professionnel et personnel ;  
Les mesures compensatoires destinées aux salariés ;  
La mesure effective du temps de travail et de la charge de travail ;  
La tenue de l'ouverture d'une négociation globale avec les partenaires sociaux ;  
Les éléments financiers et les perspectives de développement commercial ;  
L'aspect juridique concernant le déploiement de ce projet ;  
Etc...

**Pour tenter d'obtenir des réponses complètes, sincères et loyales, notamment sur l'aspect juridique et réglementaire de votre projet, la CFDT vous a adressé un courrier 09 Mars 2020, resté sans réponse.**

Un second courrier vous a été envoyé le 23 Juin 2020 auquel vous avez répondu bien tardivement le 06 juillet 2020 et de manière très succincte.

**Si votre absence de volonté réelle d'engager le dialogue sur ce projet avec les organisations syndicales était encore à démontrer, chose est faite avec cette réponse bien en deçà des attentes légitimes de tous nos collègues.**

En conséquence, les élus CFDT ne sont pas en mesure de rendre un avis sur ce projet. »

**Fin du parcours interne en central.**

**Présentation des projets en local à venir en juillet & août.**

**La CFDT se réserve la possibilité de recourir aux voies juridiques qui pourraient contribuer à amender le projet.**

## VOS ÉLU(E)S



Marie-Rose  
MICHINEAU

06 67 13 42 74



Alexandre  
BERTHELOT

06 98 37 54 31



Marie-Hélène  
CHEVALLIER

06 68 75 89 97



Alexandre  
BOUAT

06 98 54 83 53



Valérie  
GUEVEL-POUPARD

07 60 47 28 80



Alain  
JAECKEL

06 64 01 70 78



Sandrine  
TCHOUBOUKOFF

06 65 88 41 50



Christine  
COEYMANS

06 68 24 26



Pierre RIVIÈRE  
06 65 64 56 98

**Représentant Syndical National**



Laurent COURRIER  
06 68 05 69 06

**Représentant Syndical National Adjoint**